

SECURITE SOCIALE



**l'Assurance
Maladie**

ILLE-ET-VILAINE

AGIR ENSEMBLE, PROTÉGER CHACUN

LA DÉCLARATION DE NAISSANCE, UN JEU D'ENFANT AVEC LE COMPTE AMELI !



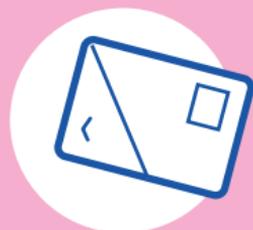
ameli.fr

Dès le lendemain de la déclaration de votre enfant à l'état civil :



Connectez-vous à votre compte ameli, rubrique « Mes démarches », service « Naissance de mon enfant », et complétez les informations demandées.

> Vous avez la possibilité de faire un **double rattachement** sur « Inscrire votre enfant sur la carte Vitale de l'autre parent ».



Mettez à jour votre/vos carte(s) Vitale à l'accueil de la CPAM ou en pharmacie.



Après la mise à jour, votre enfant est inscrit sur votre carte Vitale et ses soins sont pris en charge.



Pour bénéficier de ce téléservice, la déclaration auprès de la CPAM doit être faite **avant les six mois de votre enfant né en France**.

